

Du Couze Juin mil neuf cent-neuf, à huit heures du soir.

ACTE DE MARIAGE D^e

Benedetto Giuseppe Marini

Agé de Vingt ans, né à La Gande,
 département du Var, le Vingt six du mois
 de Septembre mil huit cent quatre vingt huit profession
 de Journalier domicilié à La Gande département
 du Var fils unique de Benedetto Thomas
 né à Scoddevi Bro département

[illegible]

âgée de Vingt ans, née à La Garde,
 département du Var le huit du mois
 de octobre mil huit cent quatre vingt huit profession
 de pauvre domiciliée à La Garde département
 de Var fille unique de Rosa Giovanni
Borghia né à Caie Comte département
 de Italie profession de pauvre
 domiciliée à La Garde département de Var
 et de feu M. Garcia Antonio né à Saint
 département de Italie son père, en son vivant pauvre, domicilié à
La Garde (Var) le qu en ce présent et venant de Italie par

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage* concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage à la date de _____ du mois de _____ mil neuf cent _____ par devant le _____ notaire de _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Rosa Victoria*
Marie Ghiesu et l'autre *Benedetto Pierre Marius*.

Le tout en présence de *Nicolas Jougnot*
domicilié à *La Garde* département du *Var*
âgé de *vingt deux* ans, profession de *commer-*
çant au sein de la future
Et de *Georges Jougnot*
domicilié à *La Garde* département du *Var*
âgé de *vingt* ans, profession de *mazon*
beau-père de la future
Et de *Caroline Louis*
domiciliée à *La Garde* département du *Var*
âgée de *vingt cinq* ans, profession de *Boucheuse*
sa parente au sein de la future
Et de *Juliette Edouard*
domiciliée à *La Garde* département du *Var*
âgée de *vingt sept* ans, profession de *timelin*
sa parente au sein de la future
Après quoi *Monsieur Charles Jougnot* *marié de la*
Commune de La Garde

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la présente salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties, à l'exception du père et de la mère du futur, et de la future qui ont déclaré ne le savoir.

Alors, je dis sept mots d'après moi.

Les sept mots sont : 1. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 2. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 3. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 4. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 5. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 6. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps. 7. Je dis que l'homme est un être qui a une âme et un corps.

Benedetto Pierrey Rosa Giovanni
Nicolas Jacques Donat
Dardone Gittel Martin